

OBJET CESSIIONS DE TERRAINS (BATIS ET NON BATIS)

* **Terrain bâti**

1° AD137 / SCI Les Célosies / Rue de Nice - Saint-Denis

* **Terrains non bâtis**

2° CD 1167 / CINOR / Pôle d'échange - Ruisseau Blanc - Montagne

3° IH 433 / Association ECSPER / 129 rue Monseigneur de Langavant - Bretagne

4° AP 480 / SODIAC / Ruelle des Brises - Saint-Denis

5° HM 225 / BATIPRO Logements Intermédiaires / ZAC I Mo ufa - Rue Roger Guichard - Sainte-Clotilde

6° BN 354 partie / Entreprise Eric SIDAT / Rue du Stade de l'Est - Prima - Sainte-Clotilde

Je vous propose de vous prononcer sur la cession en pleine propriété des terrains communaux désignés ci-dessus, aux prix et conditions mentionnés dans le tableau joint en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

La signature des actes authentiques devra intervenir dans le délai de quatre (4) mois suivant la prise d'effet de la présente délibération. Elle pourra néanmoins donner lieu, dans le même délai, à la signature d'un compromis de vente, d'une durée de six (6) mois maximum, sans possibilité de prorogation, dans le but de permettre aux acquéreurs concernés de finaliser leurs dossiers de financement.

Ainsi, dans le cas où une vente n'aurait pas été conclue au terme des délais indiqués ci-dessus, l'Assemblée Délibérante pourra à nouveau se prononcer sur l'opportunité de cette transaction, notamment au vu d'un avis actualisé des services de France Domaine, ou décider d'annuler purement et simplement le projet de cession.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET CESSIIONS DE TERRAINS (BATIS ET NON BATIS)

* **Terrain bâti**

1° AD137 / SCI Les Célosies / Rue de Nice - Saint-Denis

* **Terrains non bâtis**

2° CD 1167 / CINOR / Pôle d'échange - Ruisseau Blanc - Montagne

3° IH 433 / Association ECSPER / 129 rue Monseigneur de Langavant - Bretagne

4° AP 480 / SODIAC / Ruelle des Brises - Saint-Denis

5° HM 225 / BATIPRO Logements Intermédiaires / ZAC I Mo ufa - Rue Roger Guichard - Sainte-Clotilde

6° BN 354 partie / Entreprise Eric SIDAT / Rue du Stade de l'Est - Prima - Sainte-Clotilde

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 12/5-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve les projets de cessions des terrains communaux mentionnés dans le tableau joint en annexe, en pleine propriété, pour lesquels les offres de prix (conformes à la valeur vénale des biens établie par les services de France Domaine) et autres conditions à la vente ont été acceptées par les acquéreurs concernés.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

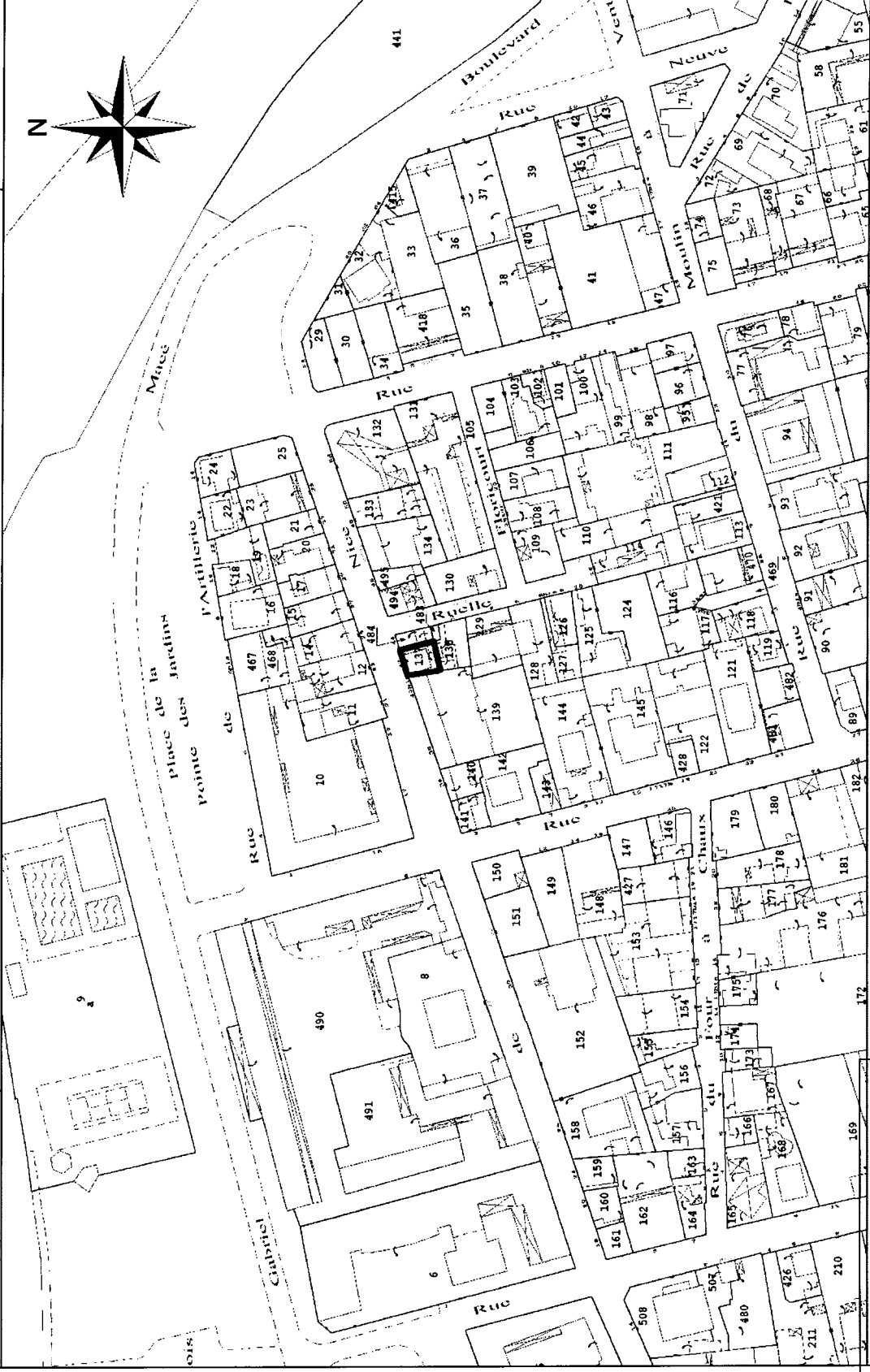
CESSION D'UN TERRAIN BATI

Ref. Cad.	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
AD 137 (zone Upa au PLU)	95 m ²	Rue de Nice Centre Ville 97400 SAINT DENIS	SCI Les Célosies	<p>La parcelle communale AD137 accueille un bâti vétuste.</p> <p>La SCI Les Célosies souhaite acheter le bien en l'état.</p> <p>La Commune de Saint Denis n'a aucun projet sur ce bien étant donné la superficie de la parcelle. La rénovation de ce dernier serait très onéreuse dans la mesure où cela nécessiterait une démolition et une reconstruction.</p> <p>Dans une logique de valorisation du patrimoine communal, la proposition de la SCI Les Célosies est une opportunité intéressante pour la Commune de Saint Denis.</p>	<p>Les conditions principales de la vente sont :</p> <p>1° cession en pleine propriété de la parcelle bâtie AD 137 au profit de la SCI les Célosies</p> <p>2° superficie cédée : 95 m²</p> <p>3° prix : 40 000.00 € conforme à l'avis de France Domaine n°411V1408-12 daté du 20/08/2012.</p> <p>4° signature de l'acte authentique ou, à défaut, d'un compromis de vente, dans le délai de 4 mois suivant la prise d'effet de cette délibération. Le compromis de vente aura une durée maximale de 6 mois. Au terme de ce délai, la Ville pourra se prononcer de nouveau sur l'opportunité de cette vente (au vu notamment d'un avis financier actualisé de France Domaine) ou décider d'annuler purement et simplement la vente.</p> <p>5° Vente du bien en l'état sans recours possible contre le vendeur.</p>

AD137

Plan de situation

1 / 1500



PROJET DÉPOSÉ LE 21-08-2012 13:57:50 MAR
PAR ARCHITECTE : GILLES DE LAUNAY, DEUTIS RÉSERVÉ

DATE DU TIRAGE : 21-08-2012 13:57:50 MAR

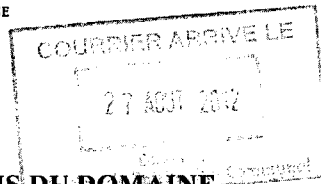
Accusé de réception Distributeur
974-219740115-20120929-12545-DE

Date de réception préfecture : 09/10/2012

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA RÉUNION

Brigade d'Évaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous



N° 7307 R

AVIS DU DOMAINE

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **411V1408.12**
Affaire suivie par : **Philippe CHESNOY**
Téléphone : **02 62 94 05 87**
Télécopie : **02 62 94 05 83**
Courriel : tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT-DENIS

2 Date de la consultation : 09/08/2012

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Vente

4 Propriétaire : COMMUNE DE SAINT-DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Saint Denis

Parcelle cadastrée **AD n° 137** d'une superficie de 95 m².

Terrain encombré de constructions en ruine.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au POS zone Upa

Construction déclarée d'intérêt architectural limité

7 Situation locative : Occupation sans titre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 40 000 € (cette valeur prend en compte un abattement de 30% pour l'occupation sans titre d'un administré)

12 Observations particulières:

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an* ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

A Saint Denis, le 20 août 2012
Pour le Directeur Régional des Finances
Publiques de la Réunion
Par délégation, l'Inspecteur des Finances
Publiques

Philippe CHESNOY


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

ANNEXE 2/6

CESSION DE TERRAIN NON BATI

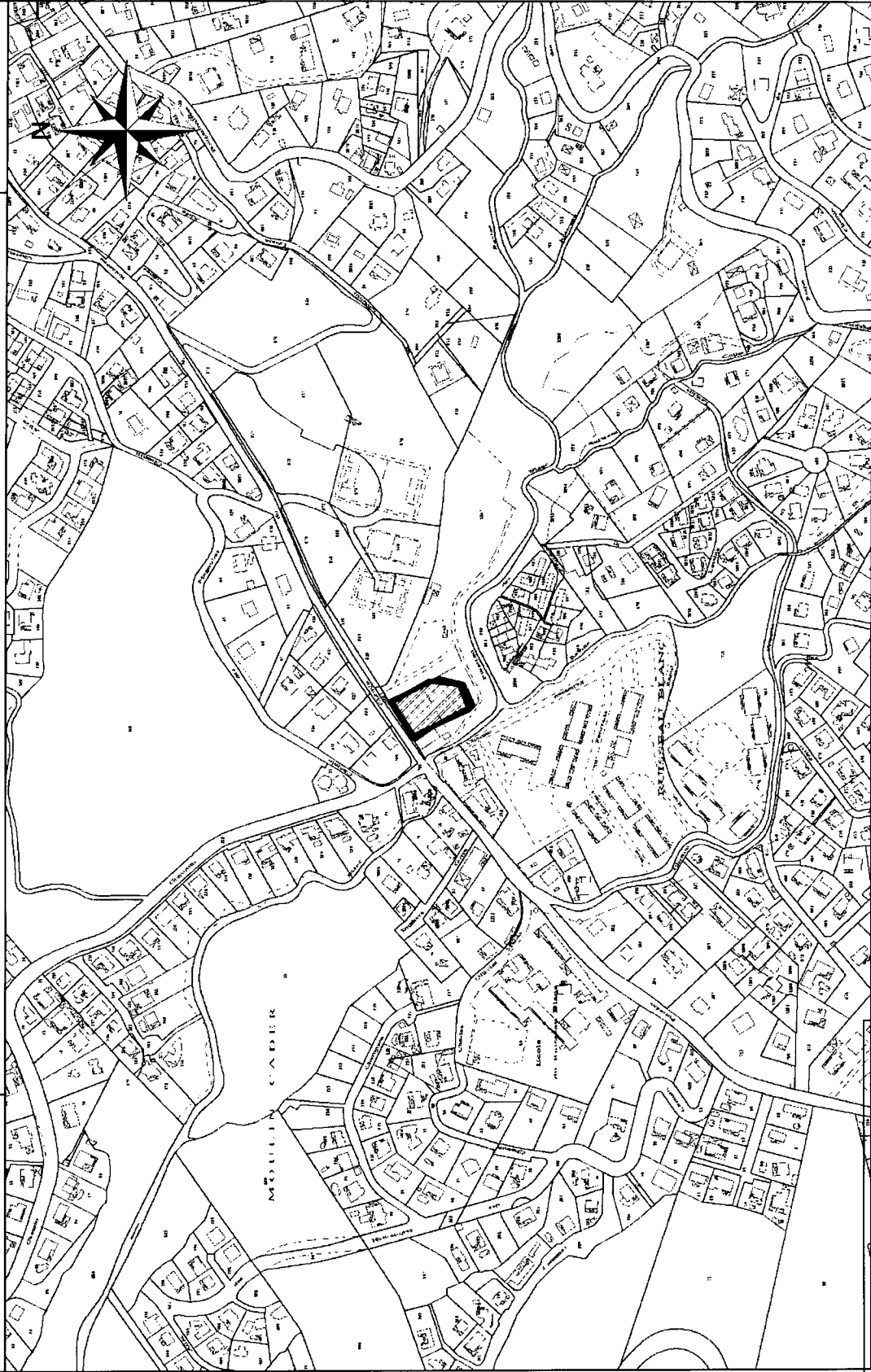
Ref. Cad.	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
CD 1167 partie (zone Uj au PLU)	2 247 m ² environ étant entendu que la superficie définitive à céder sera précisée par un document d'arpentage restant à établir	Ruisseau Blanc - La Montagne 97400 SAINT DENIS	CINOR	La parcelle communale CD 1167 est destinée à porter le projet Pôle d'échange de la CINOR Ce pôle d'échange permet ainsi la réorganisation et le renforcement de l'offre de services des transports en commun. Ce projet correspond à l'emplacement réservé n°111 du PLU dont la destination est relative à « Equipement public, Administration, sport, enseignement, services de secours ».	<p><u>Les conditions principales de la vente sont :</u></p> <p>1° cession en pleine propriété de la parcelle CD 1167 partie</p> <p>2° superficie cédée : 2 247m² environ</p> <p>3° prix : 561 750 €, soit 250 €/m² conforme à l'avis de France Domaine n° 2012-411V1415 daté du 21/08/2012, à réajuster une fois que la superficie sera définitivement déterminée.</p> <p>4° signature de l'acte authentique ou, à défaut, d'un compromis de vente, dans le délai de 4 mois suivant la prise d'effet de cette délibération. Le compromis de vente aura une durée maximale de 6 mois. Au terme de ce délai, la Ville pourra se prononcer de nouveau sur l'opportunité de cette vente (au vu notamment d'un avis financier actualisé de France Domaine) ou décider d'annuler purement et simplement la vente.</p> <p><u>Les conditions particulières de la vente à insérer dans l'acte de vente sont :</u></p> <p>5° Le principe de spécialisation de l'activité d'intérêt communautaire à savoir la construction d'un pôle d'échange</p>

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

CD1167p

Ruisseau Blanc

1 / 4000

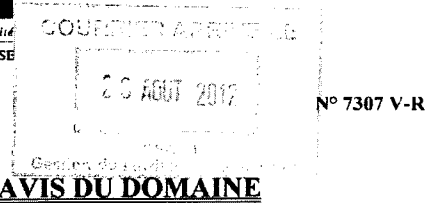


Agence de l'énergie
974-219740115-20120929-12545-DE

Date de réception préfecture : 09/10/2012

DATE DU TIRAGE : 29-08-2012 10:38:49 Mct

PROJET COMPLEXE DE LOIS CAS CASATECA NUMERICA
DAN ANGLAIS, DE LOIS DE-ADRESSE I DEUIS TERRETA



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION

SERVICE DU DOMAINE
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **2012-411V1415**
Affaire suivie par : **Lilian SAVIRAYE**, évaluateur
Téléphone : **02 62 94 05 85**
Télécopie : **02 62 94 05 83**
Courriel : tddomaine104@dgfip.finances.gouv.fr

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 21/08/2012

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession

4 Propriétaire : COMMUNE DE SAINT DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de: St Denis

Sur parcelle cadastrée CD n° 1167, d'une superficie de 19 691 m², une emprise d'environ 2247 m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au PLU Zone Uj

Terrain plet qui borde la voie publique

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle au m² : 250 €/m²

12 Observations particulières : Si l'emprise définitive excède 2500 m², le service du Domaine devra être à nouveau saisi.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.*

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint Denis, le 21 août 2012

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

ANNEXE 3/6

CESSION DE TERRAIN NON BATI

Ref. Cad.	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
IH 433 Ex- IH 29p (zone Uh au PLU)	358 m ² Correspondant à la servitude de passage	129 Rue Monseigneur De Langavant La Bretagne 97400 SAINT DENIS	Association ECSPER	La parcelle communale IH 433 correspond à une servitude de passage. Le principe de la vente d'une partie de la parcelle IH 29, nouvellement cadastrée IH 432, à FINAMUR, société de crédit-bail, pour le compte de l'Association ECSPER. Pour des raisons d'urbanisme et notamment pour augmenter le droit à construire de l'Association, cette dernière se porte acquéreur de la parcelle IH 433 pour, d'une part, mener à bien son projet et d'autre part, assumer les obligations liées à cette servitude.	Les conditions principales de la vente sont : 1° cession en pleine propriété de la parcelle IH 433 à l'Association ECSPER. 2° superficie cédée : 358 m ² 3° prix : 53 700 € conforme à l'avis de France Domaine n° 411V1411 daté du 10/08/2011. Le paiement sera échelonné sur 5 ans pour des mensualités de 895 €/mois 4° clauses particulières : ces dernières seront prévues dans l'acte notarié pour garantir le paiement des échéances à la Commune.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012



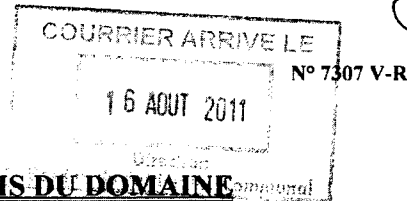
16/08/11
DDR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous



AVIS DU DOMAINE

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **2011-411V1411**
Affaire suivie par : **Lilian SAVIRAYE**, évaluateur
Téléphone : **02 62 94 05 85**
Télécopie : **02 62 94 05 83**
Courriel : tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr

1 Service consultant : Commune de St Denis

2 Date de la consultation : 27/07/2011

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) :

4 Propriétaire : Commune de St Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de: St Denis – 129 rue Mgr de Langavant – La Bretagne
Sur parcelle cadastrée **IH n° 29** d'une superficie de 1 007 m², emprise d'environ 631 m² hors servitude.
Servitude de passage sur la parcelle.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au PLU : zone **UH**

Terrain nu

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle au m² : 150 €/m²

12 Observations particulières : la valeur de 150 €/m² s'applique uniquement sur la partie du terrain libre de toute servitude de passage.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **de deux ans**.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

A Saint Denis le 10 août 2011
Pour le Directeur Régional des Finances publiques
de La Réunion
L'Inspecteur des Finances Publiques


Lilian SAVIRAYE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

Département :
LA REUNION

Commune :
SAINT DENIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Saint Denis de la Reunion
1 rue Champ Fleuri B.P 7014 97701
97701 Saint Denis cedex 9
tél. 02.62.48.69.16 -fax 02.62.48.69.02
cdiff.saint-denis-de-la-reunion@dgi.finances.gouv.fr

Section : IH
Feuille : 000 IH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

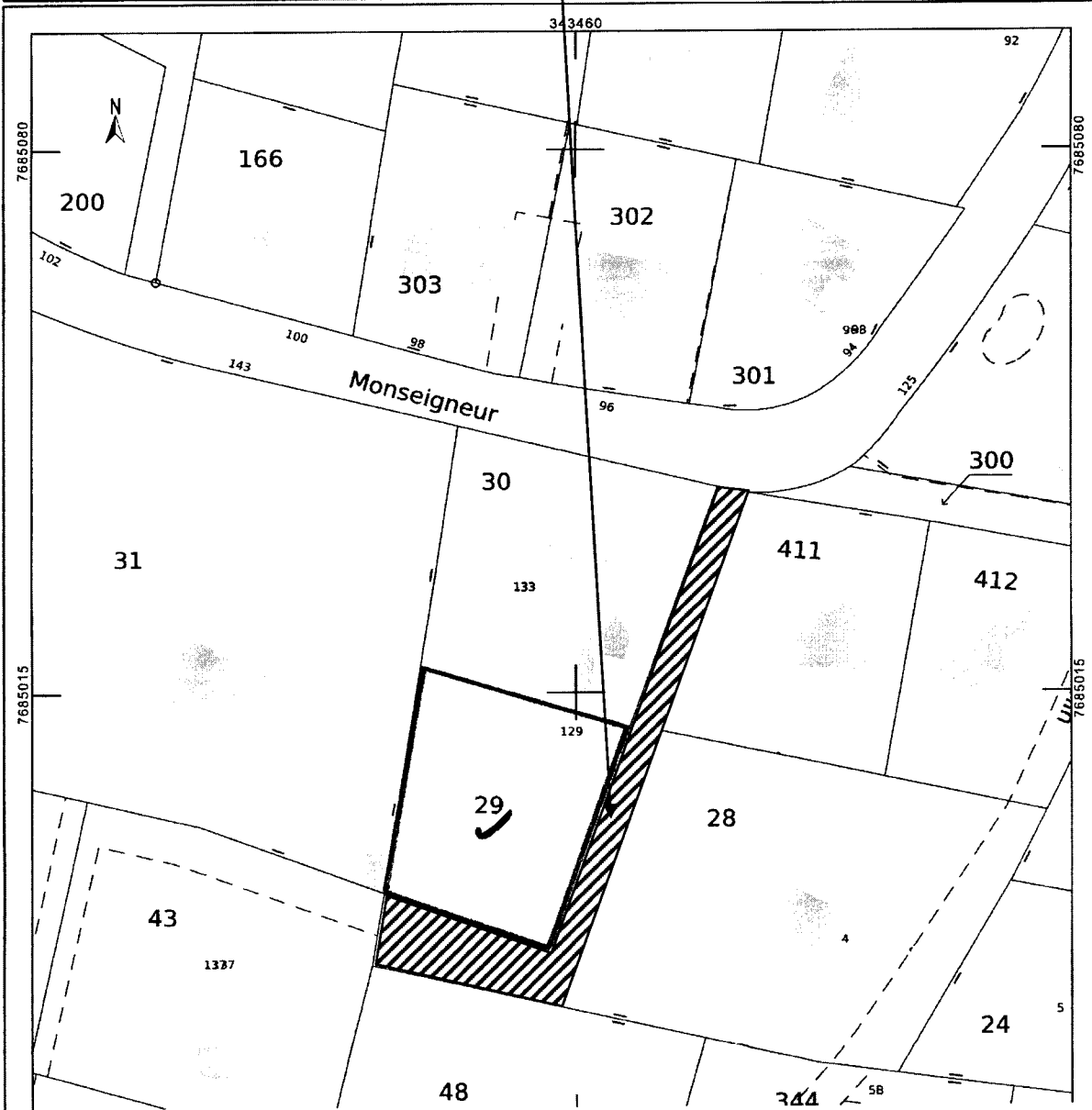
Date d'édition : 26/07/2011
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Servitude de passage
Parcelle IH 29 partie
ECSPER

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

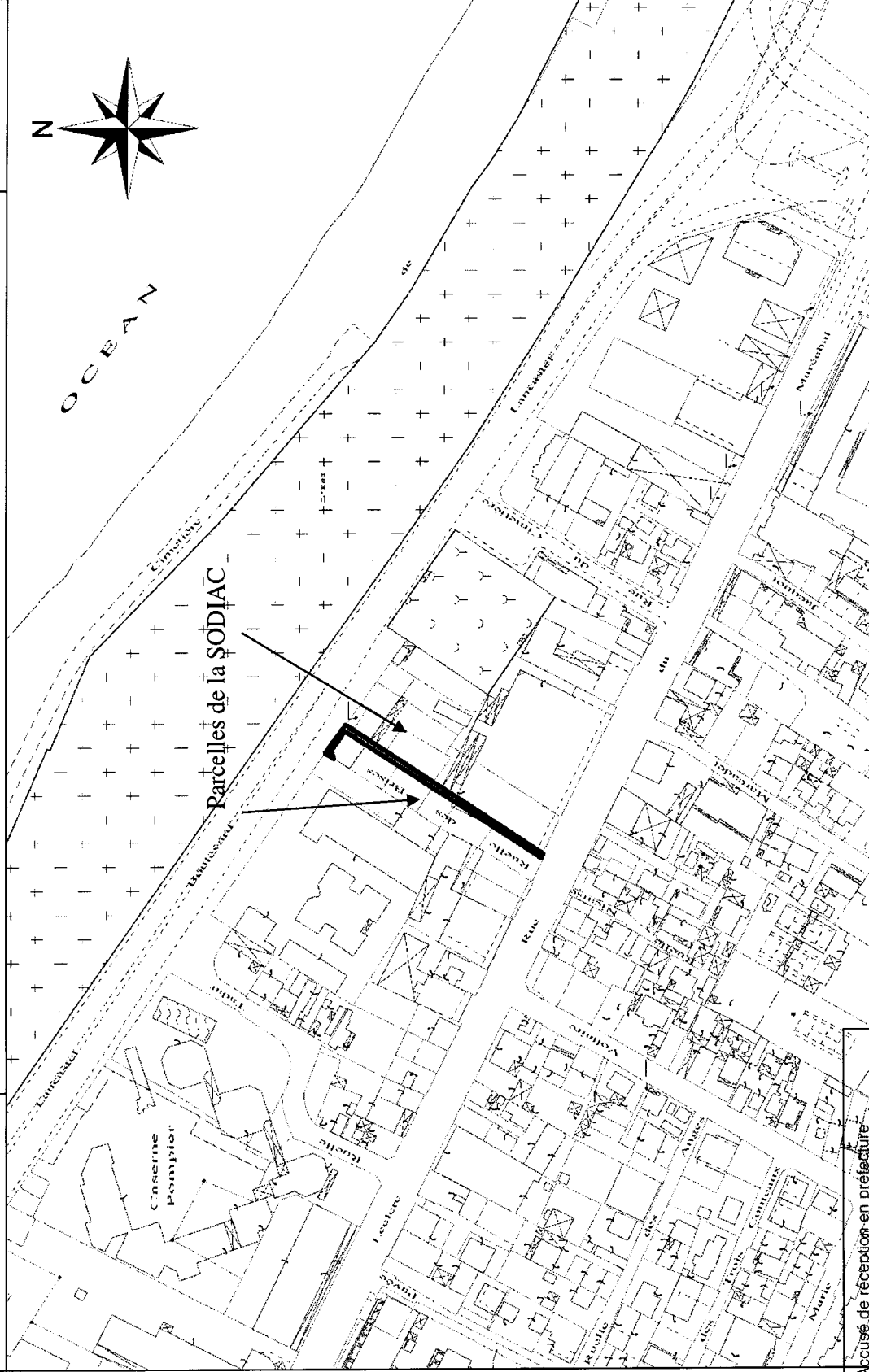
CESSION DE TERRAIN NON BATI

Réf. Cad.	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
<p>AP 480 (zone Ud au PLU)</p>	<p>215 m² selon les données du fichier cadastral</p>	<p>Ruelle des Brises - Bas de la rue du Maréchal Leclerc - 97400 SAINT DENIS</p>	<p>SODIAC</p>	<p>La parcelle communale AP 480 constitue l'emprise de la ruelle des Brises aujourd'hui désaffectée.</p> <p>La cession de cette parcelle à la SODIAC permettra à la SEM d'engager un programme de logements sociaux sur ce secteur du bas de la Rue du Maréchal Leclerc où les attentes sont importantes.</p> <p>A titre informatif, la SODIAC est propriétaire depuis 2003 des parcelles limitrophes cadastrées AP n° 31, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 285 et 286, pour une superficie cumulée de 2 052 m² classée en zone urbaine « Ud » du plan local d'urbanisme.</p>	<p>Les conditions principales de la vente sont :</p> <p>1° cession en pleine propriété de la parcelle AP 480 à la SODIAC</p> <p>2° superficie cédée : 215 m²</p> <p>3° prix : 40 000.00 € conforme à l'avis de France Domaine n°2012-411V1053 daté du 17/07/2012.</p> <p>4° signature de l'acte authentique ou, à défaut, d'un compromis de vente, dans le délai de 4 mois suivant la prise d'effet de cette délibération. Le compromis de vente aura une durée maximale de 6 mois. Au terme de ce délai, la Ville pourra se prononcer de nouveau sur l'opportunité de cette vente (au vu notamment d'un avis financier actualisé de France Domaine) ou décider d'annuler purement et simplement la vente.</p>

AP 480

Ruelle des Brises - Bas de la rue Maréchal Leclerc

1 / 2000



Accusé de réception en préfecture
974 871 015 20090312545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

DATE DU TIRAGE : 22.08.2012, 09:23:43, Mer
Produit numérique, dérivé du plan cadastral, numérisé
non labellisé / Origine DSI-Cadastre / Droits réservés



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 7307 R

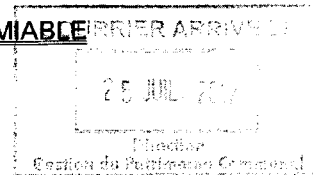
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA REUNION

AVIS DU DOMAINE

Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

VENTE AMIABLE



Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **2012-411V1053**
Affaire suivie par : **Philippe CHESNOY**, évaluateur
Téléphone : **02 62 94 05 87**
Télécopie : **02 62 94 05 83**
Courriel : **tgdomaine104@dgrfp.finances.gouv.fr**

- 1 Service consultant :** Commune de Saint Denis
2 Date de la consultation : 12/06/2012
3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : vente amiable d'une bande de terrain déclassée du domaine public communal.
4 Propriétaire : Commune de St Denis
5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : **Saint Denis** – ruelle des Brises
Parcelle cadastrée AP 480 d'une superficie de 215 m2.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au PLU Zone Ud

7 Situation locative :

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 40 000 €

12 Observations particulières:

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an* ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Cette évaluation ne tient pas compte de la présence éventuelle d'amiante, de termites, et des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78 -17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion.

A Saint Denis le 17 juillet 2012

Pour le Directeur Régional des Finances
Publiques de La Réunion
Par délégation, l'inspecteur des Finances
Publiques

Philippe CHESNOY

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

CESSION DE TERRAIN NON BATI

Réf. Cad.	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
HM 225 (zone Uva au PLU)	34 m ² selon les données du fichier cadastral.	Rue Roger Guichard - ZAC 1 MOUFIA - 97490 SAINTE CLOTILDE	Batipro Logements Intermédiaires (groupe APAVOU)	Dans le cadre d'un plan de bornage réalisé par le géomètre de la Ville sur son terrain anciennement cadastré HM 9, sis la ZAC 1 MOUFIA, il est apparu un empiètement du fonds voisin sur le terrain communal. L'offre de régularisation amiable a été acceptée par son propriétaire, la société Batipro Logements Intermédiaires, par courrier daté du 11 juin 2012. Le prix de la transaction est fixée conformément à l'évaluation domaniale du 19 juillet 2012, soit pour un prix de 1 020 € (30 €/m ²) établi au vu des références de la zone Uva du PLU sur le secteur (périmètre de la « Coulée Verte »).	Les conditions principales de la vente sont : 1° cession en pleine propriété de la parcelle communale occupée cadastrée section HM numéro 225 à la société Batipro Logements Intermédiaires. 2° superficie cédée : 34 m ² 3° prix : 1 020.00 € conforme à l'avis de France Domaine n°2012-411V1152 daté du 19/07/2012. 4° signature de l'acte authentique ou, à défaut, d'un compromis de vente , dans le délai de 4 mois suivant la prise d'effet de cette délibération. Le compromis de vente aura une durée maximale de 6 mois. Au terme de ce délai, la Ville pourra se prononcer de nouveau sur l'opportunité de cette vente (au vu notamment d'un avis financier actualisé de France Domaine) ou décider d'annuler purement et simplement la vente.

HM 225

Cession à B.L.I. / ZAC 1 MOUFIA

1 / 3000



Accusé de réception préfectorale
974-219740115-20120929-12545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

DATE DU TIRAGE : 22-08-2012,09:44:04,Mer

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN QUARTIER D'INTERMÉDIAIRE
RUE DE LA MOUFIA - QUARTIER DES MOUFIA - MOUFIA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION

N° 7307 V-R

SERVICE DU DOMAINE
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

Pour nous joindre :
Références : N° dossier : 2012-411V1152
Affaire suivie par : Lilian SAVIRAYE , évaluateur
Téléphone: 02 62 94 05 85
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : tcdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr

VENTE AMIABLE

1 Service consultant : Commune de Saint Denis

2 Date de la consultation : 22/06/2012

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Régularisation d'un empiètemnt

4 Propriétaire présumé : Commune de Saint Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de: St Denis

Parcelle HM n° 225 d'une superficie de 34 m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au PLU : zone Uva

Au PPR : zone Bg

7 Situation locative : Parcelle empiétée par le propriétaire riverain (HM n° 226)

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 1020 €

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.*

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint Denis, le 19 juillet 2012
Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de LA REUNION
L'Inspecteur des Finances Publiques


Lilian SAVIRAYE


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20120929-12545-DE Date de réception préfecture : 09/10/2012

ANNEXE 6/6

CESSION DE TERRAIN NON BATI

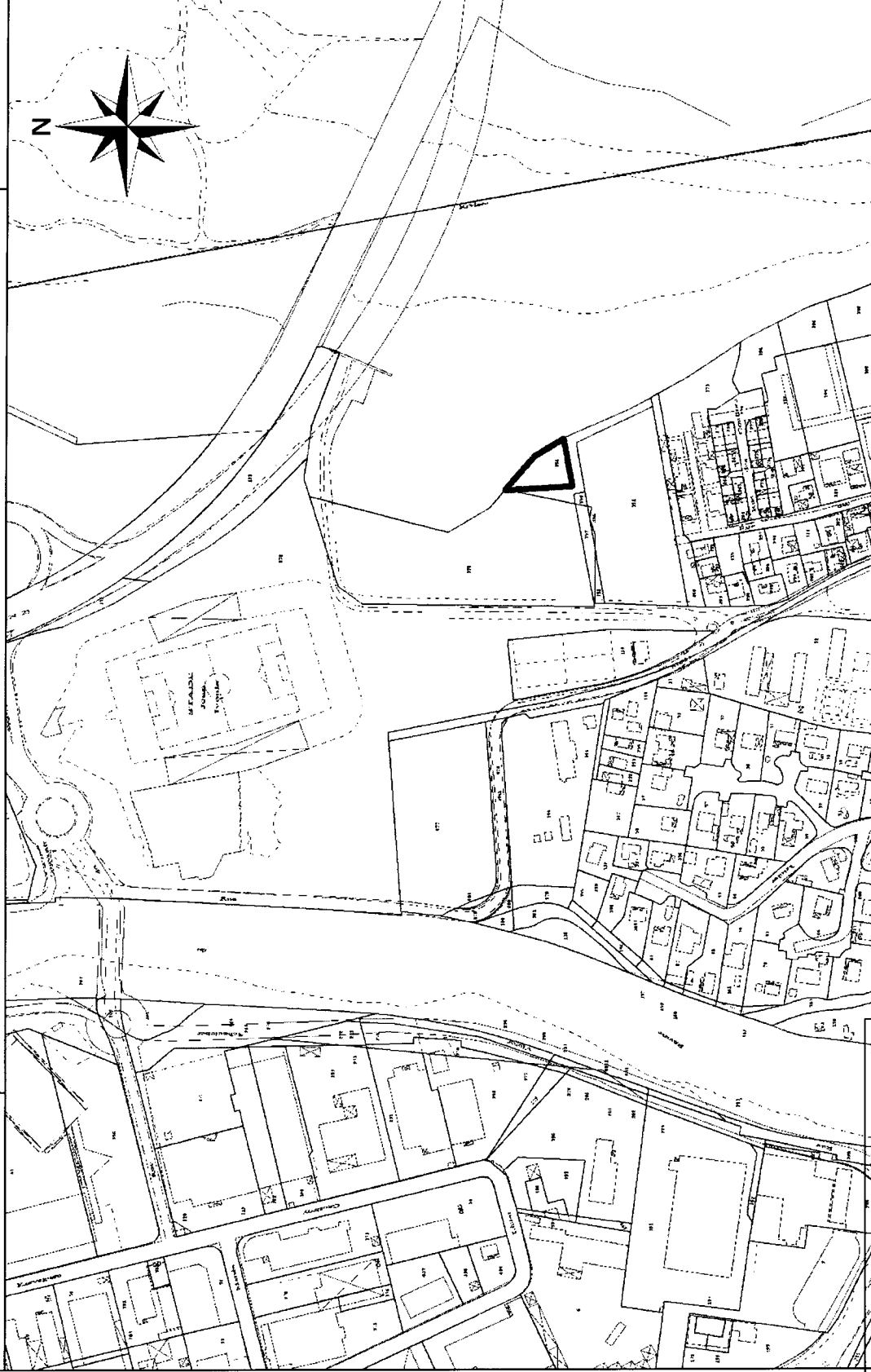
Réf. Cad.	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
BN 354 partie (zone Uu au PLU)	837 m ² environ étant entendu que la superficie définitive à céder sera précisée par un document d'arpentage restant à établir	Rue du Stade de l'Est - Prima - 97490 SAINTE CLOTILDE	Entreprise Eric SIDAT Bâtiment Travaux Publics	Monsieur Eric SIDAT a sollicité la Commune de Saint Denis pour acquérir une partie de la parcelle communale se situant à Commune Primat. Ce dernier souhaite y installer son atelier.	Les conditions principales de la vente sont : 1° cession en pleine propriété de la parcelle communale cadastrée section BN numéro 354 à l'Entreprise Eric SIDAT. 2° superficie cédée : 837 m ² environ 3° prix : 85 125.00 € conforme à l'avis de France Domaine n° 2412-411V1308 daté du 28/08/2012, à réajuster une fois que la superficie sera définitivement déterminée. 4° signature de l'acte authentique ou, à défaut, d'un compromis de vente , dans le délai de 4 mois suivant la prise d'effet de cette délibération. Le compromis de vente aura une durée maximale de 6 mois. Au terme de ce délai, la Ville pourra se prononcer de nouveau sur l'opportunité de cette vente (au vu notamment d'un avis financier actualisé de France Domaine) ou décider d'annuler purement et simplement la vente.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20120929-12545-DE
 Date de réception préfecture : 09/10/2012

BN354p

Commune Prima

1 / 3500



PROJET DE REGLEMENT DU PLAN CADASTRAL NUMERIQUE
DES COMMUNES DE PRIMA, DE SAINT-JEAN-DE-MAURIEUX, DE SAINT-GERMAIN-DE-VALENTIGNEY, DE SAINT-PIERRE-DE-VALENTIGNEY

DATE DU TIRAGE : 29-08-2012, 09:54:00, Mct

AMARRER (6) 063660001615
974-219740115-20120929-12545-DE

Date de réception préfecture : 09/10/2012



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION

N° 7307 V-R

SERVICE DU DOMAINE
7 avenue André Malraux
97 703 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE

AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS IMMOBILIERS

Pour vous joindre :

Références : N° dossier : 2012-411V1308
Affaire suivie par : Lillian SAVIRAYE, évaluateur
Téléphone : 02 62 94 05 85
Télécopie : 03 62 94 05 83
Courriel : rdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr

VENTE AMIABLE

- 1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS
- 2 Date de la consultation : Demande du 18/07/2012 complétée le 27/08/2012
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession pour construction d'un atelier artisanal.
- 4 Propriétaire : COMMUNE DE SAINT DENIS
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : Saint Denis
Sur parcelle cadastrée BN n° 354, d'une superficie de 2036 m², avec
emprise d'environ 837 m².
- 5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous-
sol-Bâtements particuliers de plus valeur et de moins valeur-Voies et réseaux divers :
Au PLU : zone UU
Au PPR : Environ 385 m² en zone RI du PPR
- 7 Situation locative : Libre
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle au m²:

150 €/m² pour la partie hors afaa PPR
45 €/m² pour la partie en zone RI

12 Observations particulières : Ces prix au m² ne sont valables que dans le cas de cette évaluation.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au sismisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint Denis, le 28 août 2012
Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de LA REUNION
L'Inspecteur des Finances Publiques



Lillian SAVIRAYE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12545-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
04/10/2012

